

**SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47 - mail : sibesse@orange.fr

Procès-Verbal

Comité syndical du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à 13 heures 30, le comité syndical BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BUJADOUX, Président.

Date de convocation : 14 mars 2025

Présents : Alain BUJADOUX, Jean-Pierre BONNAUD, Jean-Jacques BIGOURET

Suppléants : Jean-Pierre CHAPUT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAPUT

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
1		Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025	4	0	0

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
2	4/2025	Approbation du compte de gestion du budget principal 2024	4	0	0

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des recettes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2024

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
3	5/2025	Approbation du compte administratif du budget principal 2024	3	0	0

Le Comité syndical, sous la Présidence de Jean-Pierre BONNAUD, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024, dressé par Alain BUJADOUX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		16 673.26 €	23 888.28 €	
Opérations de l'exercice	26 125.80 €	22 906.00 €	15 550.02 €	70 046.05 €
Totaux	26 125.80 €	39 579.26 €	39 438.30 €	70 046.05 €
Résultats de clôture		13 453.46 €		30 607.75 €
Restes à réaliser				
Totaux cumulés				
Résultats définitifs		45 639.54 €		30 607.75 €

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
4	6/2025	Affectation des résultats du budget principal 2024	4	0	0

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Total	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement
Fonctionnement	-3 219.80 €	+ 16 673.26 €	+ 13 453.46 €		
Investissement	+54 496.33 €	-23 888.28 €	+30 607.75 €		

Le comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement :

- Compte 002 (recette) : 13 453.46 €

Investissement :

- Compte 001 (recette) : 30 607.75 €

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
5	7/2025	Fongibilité des crédits en M 57	4	0	0

Vu l'instruction M57 qui donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux

dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :
 - o 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
 - o 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
6	8/2025	Amendes de police pour extension parking			

Monsieur le Président propose d'étudier le projet d'extension du parking existant du centre de santé afin de créer six places supplémentaires pour les patients et un parking pour le personnel.

Il demande l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'extension du parking du centre de santé.
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ces travaux.

Il indique également que le conseiller départemental du canton d'AUBUSSON lui a conseillé de se rapprocher des communes de BELLEGARDE EN MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE pour demander les amendes de police sur ce projet. Elles feront chacune une demande et, si leur demande est validée par le conseil départemental de la Creuse, reverseraient le produit des amendes de police au syndicat par la suite.

Des informations complémentaires vont être demandées au conseil départemental pour vérifier la possibilité de cette démarche.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
7	9/2025	Vote du budget principal 2025			

Le président présente le budget principal 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ADOPTE** le budget principal 2025 comme suit :

- o Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	17 200 €	002 - Résultat reporté 2023	13 453.46 €
012 - Charges de personnel	8 200.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	40 518.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1000,00 €		
66 - Charges financières	2 700.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	3 500.00 €
023 - Virement à la section d'investissement :	28 371.46 €		
Total dépenses de fonctionnement :	57 471.46 €	Total recettes de fonctionnement :	57 471.46 €

- o Section d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
		001 - Résultat reporté 2024	30 607.75 €
16 - Emprunts et cautionnement	60 100.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	28 371.46 €
21 - Immobilisations corporelles	8 193.46 €	10 222- FCTVA	7 387.25 €
		13 - Subventions d'équipement	1 827.00 €
		16 - Emprunts et cautionnement	100.00 €
Total dépenses d'investissement :	68 293.46 €	Total recettes d'investissement :	68 293.46 €

Questions diverses

- Problèmes sanitaires centre de santé

Encore une fois, le président a été obligé de demander l'intervention d'ACV 23 pour déboucher les canalisations des sanitaires. Un bouchon s'est formé sous le bâtiment et un autre entre le bâtiment et l'EHPAD de BELLEGARDE.

- Réunion concernant le chauffage

Une réunion s'est tenue lundi 31 mars 2025 en présence du Directeur de centre hospitalier d'AUBUSSON, de la Directrice de l'EHPAD de BELLEGARDE, Jean-Pierre BONNAUD et Alain GRASS concernant le problème du remboursement du chauffage.

L'EHPAD facture l'amortissement des travaux de la chaufferie qui se montent à 1 800 000 €.

La réunion a été cordiale mais relativement dure, chacun campant sur ses positions.

Il va être demandé à BEMP d'arbitrer ce problème.

La séance est levée à 14h30

Signatures

Le Président,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire,
Jean-Pierre CHAPUT